

La FIIB est une nouvelle association publication au moniteur ce 14/10/2009 ; elle a été créée sous l'impulsion de quelques infirmières indépendantes en soins à domicile .

Notre motivation et décision de créer cette fédération fut la restructuration de la FNIB qui a toujours défendu les intérêts des infirmières tout secteur confondu mais sans représentation des secteurs spécifiques comme les soins à domicile .

Dans la nouvelle structure FNIB chaque association spécifique gravite en électron libre avec accès à tous les départements (défense, formation etc...).

Notre association a pour objets :

- Promouvoir et développer la pratique indépendante de l'art infirmier et la qualité des soins infirmiers

- Regrouper les praticiens indépendants de l'art infirmier relative à l'exercice des professions de soins de santé et leurs groupements ou associations respectives

- Représenter et défendre la profession et l'exercice de praticien indépendant de l'art infirmier tant au point de vue de leurs intérêts professionnels que dans l'intérêt des patients qui leur sont confiés

L'association est composée de membres effectifs praticien indépendant et ou libéral de l'art infirmier et de groupes associés effectifs

Est membre effectif :

1. Praticien de l'art infirmier au sens de la loi belge en vigueur
2. Démontrant une pratique indépendante et ou libérale de l'art infirmier à titre principal ou à titre accessoire par : une attestation d'enregistrement à l'INAMI

Une attestation d'enregistrement aux lois
sociales

1. Qui marque son adhésion par une démarche volontaire personnelle
2. Qui paie sa cotisation 40 euros avec 20 euros rétribués à la FNIB

Notre but : qu'il y ait une représentativité des indépendants francophones à l'INAMI

Nos ambitions : avoir assez de membres pour obtenir les sièges à l'INAMI

Notre souhait avoir des membres dans chaque région de Belgique pas uniquement des membres effectifs mais aussi des participants aux groupes de travail (ex publicités, dossier, aide soignante)